

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 31 mars 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Paul TERRENNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-8-37

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Etaient présents :

TERRENNE Jean Paul, Monsieur DELACHOUX Jean-Paul, Monsieur RENAUD Olivier, (pouvoir donné à Jean-Paul TERRENNE), Madame FILLATRE Francine, Monsieur DELFARIEL Eric, Monsieur BENOIT Pascal, Monsieur DOUSSON Bruno, Monsieur RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, Monsieur Guy MERIEL et BOYER Serge,

Absents excusés :

Monsieur BAYLET Jean Michel.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Christiane LECORRE a été désignée secrétaire de séance

2022D7-8-37

**OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

Conformément à l'article 5 - III - 10 des statuts de la Communauté de Communes, nous sommes compétents pour faire bénéficier les communes de fonds de concours communautaires pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives **existant au 1^{er} janvier 2002** :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%

C'est dans ce cadre, que la commission perspectives financières s'est réunie le 24 mars 2022 et propose les projets suivants :

♦ **Commune de DONZAC :**

Eclairage stade de foot :

- montant HT des travaux : 97 400,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 %
- fonds de concours proposé : 40% soit : **38 960,00 €**

♦ **Commune de DUNES :**

Rénovation terrain de tennis :

- montant HT des travaux : 47 184,00 €
- fonds de concours sollicité : 20 %
- fonds de concours proposé : 20% soit : **9 437,00 €**

♦ **Commune de GOLFECH:**

Eclairage terrains de foot :

- montant HT des travaux : 79 144,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 %
- fonds de concours proposé : 40% soit : **31 658,00 €**

Aménagement divers :

- montant HT des travaux : 324 258,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 % du plafond
- fonds de concours proposé : soit : **60 800,00 €**

♦ **Commune de PERVILLE :**

Eclairage terrain de pétanque :

- montant HT des travaux : 11 000,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 %
- fonds de concours proposé : 40% soit : **4 400,00 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

♦ Commune de DONZAC :

Eclairage stade de foot :

- montant HT des travaux : 97 400,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 %
- fonds de concours proposé : 40% soit : **38 960,00 €**

♦ Commune de DUNES :

Rénovation terrain de tennis :

- montant HT des travaux : 47 184,00 €
- fonds de concours sollicité : 20 %
- fonds de concours proposé : 20% soit : **9 437,00 €**

♦ Commune de GOLFECH:

Eclairage terrains de foot :

- montant HT des travaux : 79 144,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 %
- fonds de concours proposé : 40% soit : **31 658,00 €**

Aménagement divers :

- montant HT des travaux : 324 258,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 % du plafond
- fonds de concours proposé : soit : **60 800,00 €**

♦ Commune de PERVILLE :

Eclairage terrain de pétanque :

- montant HT des travaux : 11 000,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 %
- fonds de concours proposé : 40% soit : **4 400,00 €**

Fait à Valence d'Agen, le 6 avril 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

11 AVR. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales le

11 AVR. 2022

AR Préfecture

FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220406-2022D7_8_37-DE

Numéro d'acte : 2022D7_8_37

Date de décision : 06/04/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2022D7-8-37- FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 11/04/2022 16:09:46

Date de réception de l'AR : 11/04/2022 16:10:01